

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 JUIN 2019

Convocation adressée individuellement à tous les Conseillers Municipaux le 28 mai 2019.

**Etaient présents** : tous les Conseillers Municipaux, à l'exception de :

Mme Nathalie FERT	qui a donné procuration à	M. Pierre COMBES
Mme Aline JOURDAN	<<	M. Didier ROUSSELLE
	<<	M. Jean-Luc GREGOIRE
M. Jean-Jacques AYMARD	<<	M. Thierry DAYRE à partir de la délibération n° 7
Mme Véronique MONGE	<<	M. Maxime COUPON

**Absents** : Mme Catherine GIVAUDAN – M. Pascal LANTHEAUME (arrivé à 18 h 25) - Mme Marie KUBINA – Mme Céline MICHEL-VILLAZ (arrivée à 18 h 40).

**M. Yves RINCK est nommé Secrétaire de séance.**

### **DECISIONS**

- ✚ N° 26 du 22 mars 2019 relative à une convention avec la l'Association « L'ART EN LIBERTE » (CHAMPIGNY SUR MARNE - 94500), dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités culturelles (théâtre), sur la durée de l'année scolaire 2018/2019 de 15 h 30 à 16 h 30. Ecole élémentaire de Sauve : le lundi (périodes 3, 4 et 5). Dépense : 35 € par heure d'animation.
- ✚ N° 27 du 5 mars 2019 relative à la création d'une régie de recettes pour l'encaissement du produit des ventes de repas scolaires délivrés par la Mairie aux élèves des écoles maternelles et élémentaires. Les modes de recouvrements sont effectués en espèce ou par paiement en ligne (carte bancaire ou prélèvement unique). Un fonds de caisse d'un montant de 200 € est mis à disposition du régisseur et le montant maximum que le régisseur est autorisé à conserver s'élève à 5 000 €. La régie fonctionne du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre chaque année.
- ✚ N° 28 du 2 avril 2019 relative à une convention avec le « BASKET CLUB NYONSAIS » pour la mise à disposition de la Mairie pendant les vacances de printemps de deux animateurs salariés. Durée : 72 heures 30. Dépense : 797,50 € TTC.
- ✚ N° 29 du 3 avril 2019 relative à un marché à bon de commande avec l'entreprise « SAS COMODIS » (CHATEAUNEUF SUR ISERE – 26300) pour la fourniture de produits d'entretien courants. Durée : un an reconductible deux fois maximum. Dépense : 13 903,48 € HT selon le devis quantitatif estimatif (montant minimum : 10 000 € HT – montant maximum : 18 000 € HT).
- ✚ N° 30 du 4 avril 2019 relative à la modification de l'article 2 de la décision N° 11/2019 du 01/02/2019 qui porte sur la prise en charge par la Mairie de l'affranchissement du courrier émis par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de NYONS. La modification concerne la date d'effet, soit une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le reste étant inchangé.

- ✚ N° 31 du 5 avril 2019 relative au versement effectué par M. HUMBLET Luc pour la réparation des dommages causés sur la barrière des camping-cars en juin 2017. Recette : 638,40 €.
  
- ✚ N° 32 du 5 avril 2019 relative à un marché à bons de commandes avec l'entreprise « SERVICES FUNERAIRES GIRARD » (ALES- 30100) pour la reprise de concessions funéraires et terrains communs. Durée : un an reconductible 2 fois maximum. Dépense : 25 970,00 € HT selon le devis quantitatif estimatif (montant minimum : 10 000 € HT – montant maximum : 26 000 € HT).
  
- ✚ N° 33 du 23 avril 2019 relative au versement effectué par M. BRAUER Jacky pour l'achat de ferraille au Centre Technique Municipal (provenant de l'épave du véhicule Renault immatriculé 6949 VL 26). Recette : 695 €.
  
- ✚ N° 34 du 2 mai 2019 relative à une convention avec la société « SKIPI PROD » (SAINT PRIEST - 69800), dans le cadre de Nyons en Scène et du festival « DIGUE DONDAINE », pour l'animation/spectacle « CHAPEAU MAGIQUE » de Paul-Henri JEANNEL, le samedi 25 mai 2019 sur la Promenade de la Digue. Dépense : 600 € TTC.
  
- ✚ N° 35 du 2 mai 2019 relative à une convention avec la compagnie « CARACOL » (MONTPELLIER – 34070), l'association « L'ART EN LIBERTE » (CHAMPIGNY – 94500), la compagnie « LES FRERES DUCHOC » (CHABEUIL -26120) et la compagnie « L'ESCABEAU » (VOREPE – 38340), dans le cadre de Nyons en Scène et du festival « DIGUE DONDAINE », pour la représentation de leur spectacle respectif le samedi 26 mai, Promenade de la Digue. Dépense :
  - Compagnie « CARACOL » pour le spectacle « LA GADOUE » à 11 h  
Montant : ... 920 € TTC
  - Association « L'ART EN LIBERTE » pour le spectacle « LES CAVALIERS DES CABANES PERCHEES » à 14 h  
Montant : .... 400 € TTC
  - Compagnie « LES FRERES DUCHOC », pour le spectacle « GOMME GOMME » 16h  
Montant : . 1 093 € TTC  
(cachet : 1 000 € + déplacement : 93 €)
  - Compagnie « L'ESCABEAU », pour le spectacle « LES QUATRE SAISONS DE VIVALDI » à 18 h  
Montant : . 1 194 € TTC  
(cachet : 1 000 € + déplacement : 194 €)

Tarifs : 7 € le spectacle ; 10 € les 2 ; gratuité pour les – de 12 ans.
  
- ✚ N° 36 du 7 mai 2019 relative à un contrat avec la « SARL ABELIUM COLLECTIVITES » (PLEURUIT – 35730) pour la maintenance du logiciel POCKETO (N° CT00009967). Durée : 36 mois, reconduction tacite pour une même période. Dépense : 300 € HT par an, montant révisable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.
  
- ✚ N° 37 du 7 mai relative à un contrat avec la « SARL ABELIUM COLLECTIVITES » (PLEURUIT – 35730) pour la maintenance du logiciel DOMINO WEB (N° CT00009884). Durée : 36 mois, reconduction tacite pour une même période. Dépense : 117,37 € HT par an, montant révisable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.
  
- ✚ N° 38 du 7 mai relative à un contrat avec la « SARL ABELIUM COLLECTIVITES » (PLEURUIT – 35730) pour l'hébergement du logiciel DOMINO WEB (N° CT00009885). Durée : 36 mois, reconduction tacite pour une même période. Dépense : 213,41 € HT par an, montant révisable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

- ✚ N° 39 du 7 mai relative à un contrat avec la « SARL ABELIUM COLLECTIVITES » (PLEURUIT – 35730) pour la maintenance du logiciel PORTAIL FAMILLE (N° CT00009886). Durée : 36 mois, reconduction tacite pour une même période. Dépense : 494,29 € HT par an, montant révisable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.
- ✚ N° 40 du 7 mai relative à un contrat avec la « SARL ABELIUM COLLECTIVITES » (PLEURUIT – 35730) pour l'hébergement de l'application PORTAIL FAMILLE (N° CT00009887). Durée : 36 mois, reconduction tacite pour une même période. Dépense : 525,85 € HT par an, montant révisable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.
- ✚ N° 41 du 10 mai 2019 relative à un marché avec la société « CP2S » (MONTELMAR – 26200), dans le cadre des travaux de confortement d'un mur de soutènement, pour une mission CSPS. Dépense 719 € HT.
- ✚ N° 42 du 14 mai 2019 relative à un contrat avec la société GRDF (PARIS – 75009), dans le cadre du chantier de la rue du Docteur Roux, pour la réalisation de travaux de déplacement d'ouvrages de gaz naturel. Dépense : 2 429,74 € HT.
- ✚ N° 43 du 14 mai 2019 relative à un marché avec la société TETRA SAS (ETALANS – 25580) pour des travaux de confortement du mur de soutènement de l'Allée Clair Tisseur, à la suite de son effondrement. Dépense : 59 180,00 € HT.
- ✚ N° 44 du 14 mai 2019 relative à un contrat de bail avec Madame Christine BLANC, pour la location d'un logement de type F3 (64 m<sup>2</sup>), sis au Groupe Scolaire de Meyne (24, avenue Henri Rochier). Durée : 6 ans à compter du 15 mai 2019. Loyer mensuel : 400 € + 50 € de charges (révisable chaque année).
- ✚ N° 45 du 17 mai 2019 relative à un contrat avec la Compagnie « OÙ RÉVENT LES ARBRES » (MONTLAUR EN DIOIS – 26310), dans le cadre de « NYONS EN SCENE » et du festival « DIGUE DONDAINE », pour la location d'un chapiteau en vue de l'accueil des compagnies et de la régie technique des spectacles, le samedi 25 mai 2019, Promenade de la Digue. Dépense : 3 200 € TTC (location + régie technique + frais de déplacement + frais de montage + embauche de deux techniciens).

***Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2019 et compte-rendu du Conseil Municipal du 10 avril sont mis aux voix et approuvés à l'unanimité.***

Exceptionnellement, en raison d'un ordre du jour assez dense, la séance débute à 18 heures.

## **DELIBERATIONS**

### **1 – SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Claude MÉTRAL**

Comme les années précédentes, M. MÉTRAL rappelle les étapes de la procédure engagée par la Mairie depuis quelques mois auprès des associations, à savoir : envoi des dossiers de demande de subventions en novembre 2018, retour attendu le 2 février 2019 pour un examen des demandes par chacune des commissions

spécialisées. Toutefois, cette année de nombreuses relances ont été nécessaires et réalisées au mois de mars 2019. Une présentation en Conseil d'Adjoints et Délégués a eu lieu le 20 mai 2019, suivie d'un examen en commission des finances le 23 mai 2019.

En 2019, les subventions seront versées à 74 associations (dont 9 extérieures) qui regroupent 6 900 adhérents (70 % de nyonsais).

Le montant global des subventions se chiffre à 189 264 €, soit un montant équivalent à 2018.

M. METRAL rappelle qu'en plus des subventions, la municipalité soutient également le monde associatif grâce aux actions suivantes :

- Organisation du forum des associations.
- Mise à disposition de locaux municipaux.
- Soutien logistique des services municipaux.

Les associations sportives avec des adhérents de moins de 18 ans, dont certaines ont obtenu de bons résultats cette année, sont citées :

- 10 équipes au Basket Club Nyonsais (5 équipes féminines et 5 masculines),
- 8 équipes au Nyons Football Club,
- 42 jeunes au Nyons Athlétic Club,
- 74 de moins de 18 ans au Tennis Club,
- 5 au Eight's Pool Game (billard)...

**- Associations Culturelles et du Patrimoine : 90 420 €**

. Comité des Fêtes et des Loisirs :

**M. Jean-Jacques AYMARD  
M. Alain REYNAUD - Mme Aurore AMOURDEDIEU  
ne prennent pas part au vote**

**Unanimité**

. Confrérie des Chevaliers de l'Olivier :

**M. Didier ROUSSELLE - M. Christian TEULADE  
M<sup>me</sup> Aurore AMOURDEDIEU  
ne prennent pas part au vote**

**Unanimité**

**Toutes les subventions ont été votées à l'unanimité**

**- Associations Sports et Loisirs : 59 450 €**

. Nyons Aïkido :

**M. Jean-Jacques AYMARD ne prend pas au vote**

**Unanimité**

. Nyons Athlétic Club :

**M. Maxime COUPON ne prend pas au vote**

**Unanimité**

M. Pascal LANTEHAUME arrivé en retard prend place dans la salle.

. Ski Club Nyonsais :

**M. Pascal LANTEHAUME ne prend pas part au vote**

**Unanimité**

A la question de M. COUPON, il est répondu que les montants inscrits dans la colonne « structure » du tableau des subventions aux associations correspondent à des aides au fonctionnement global de la structure (frais d'assurance, frais administratifs...).

**Toutes les subventions ont été votées à l'unanimité.**

**- Associations de l'Education : 750 €**

**Toutes les subventions ont été votées à l'unanimité.**

**- Associations Sociales : 19 300 €**

. Accueil et Amitié :

**M<sup>me</sup> Jackie SIERRA – M. Jean-Claude ARMAND  
ne prennent pas part au vote**

**Unanimité**

. F.J.T. Constantin :

**M<sup>me</sup> Renée TOURRASSE - M<sup>me</sup> Jackie SIERRA  
M. Jean-Jacques AYMARD  
ne prennent pas part au vote**

**Unanimité**

**Toutes les subventions ont été votées à l'unanimité.**

**- Associations Patriotiques : 1 050 €**

**Toutes les subventions ont été votées à l'unanimité.**

**- Associations de Jumelage : 2 400 €**

. Amitié NYONS/NULES :

**M<sup>me</sup> Colette BRUN-CASTELLY - M<sup>me</sup> Aurore AMOURDEDIEU  
ne prennent pas part au vote**

**Unanimité**

**Toutes les subventions ont été votées à l'unanimité.**

**- Associations Organisations Agricoles : 2 294,52 €**

. Prévigrêle : **M. Roger VIARSAC ne prend pas part au vote**

**Unanimité**

**- Associations Diverses : 8 000 €**

**Toutes les subventions ont été votées à l'unanimité.**

**- Associations Extérieures : 5 600 €**

**Toutes les subventions ont été votées à l'unanimité.**

En conclusion, M. le Maire rappelle les efforts engagés par les bénévoles et la ville (prêt de matériel, mise à disposition de locaux, d'équipements, mise à disposition des agents des services municipaux...) pour le maintien d'une vie associative dynamique à Nyons. Il salue et remercie les bénévoles pour leur investissement personnel. Il remercie également M. Jean-Claude METRAL et les services communaux pour tout le travail de préparation.

Madame Céline MICHEL VILLAZ entre dans la salle et prend place.

**2 – REHABILITATION ET EXTENSION DE LA MAISON DE PAYS : APPROBATION DES MARCHES DE TRAVAUX**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GREGOIRE**

Il s'agit de marchés de travaux en vue de la « réhabilitation et l'extension de la Maison de Pays ».

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 27 mai 2019, a émis un avis favorable à l'unanimité pour retenir les entreprises suivantes :

Lot 2 - Démolition-Gros Œuvre-Aménagements Extérieurs :	
⇒ Construire En Provence (NYONS - 26110)	Montant HT : .....348 587,79 €
P.S.E. : bornes anti-bélier	Montant HT : .....4 000,00 €
	Total : .....352 587,79 €
Lot 3 - Charpente bois-murs à ossature bois :	
⇒ L'ATELIER CREABOIS (NYONS- 26110)	Montant HT : .....217 271,60 €
Lot 4 - Etanchéité :	
⇒ SAS 4 G Etanchéité (PIERRELATTE - 26700)	Montant HT : .....30 500,00 €
Lot 5 - Façades :	
⇒ SPEF Façades (MONTELIMAR - 26200)	Montant HT : .....21 165,15 €
Lot 6 - Menuiseries Ext - Bois – Occultations :	
⇒ SAS GROSJEAN (VALREAS - 84600)	Montant HT : .....112 135,64 €
Lot 8 - Menuiseries intérieures bois :	
⇒ SARL SAME (NYONS - 26110)	Montant HT : .....87 345,00 €
Lot 9 - Parquet :	
⇒ ST GROUPE (BOISSERON - 34160)	Montant HT : .....42 223,80 €
Variante obligatoire : (remplacement à neuf du parquet)	
Lot 10 - Faux Plafonds-doublages-cloisons-peintures :	
⇒ SAS DUFOUR (NYONS - 26110)	Montant HT : .....199 601,35 €
Lot 12 - Revêtement de sols souples :	
⇒ SAS GANON (VALENCE - 26000)	Montant HT : .....24 004,53 €
Lot 13 - Electricité courants forts et courants faibles :	
⇒ SARL CONTACT ELECTRICITE (CREST - 26400)	Montant HT : .....132 972,46 €
Lot 14 - Chauffage-ventilation-climatisation-plomberie-sanitaires :	
⇒ SARL Pierre CHATTE (MONTELIER - 26120)	Montant HT : .....175 112,77 €
Lot 16 - Equipements scéno-techniques :	
⇒ RT EVENTS (AVIGNON - 84000)	Montant HT : .....93 751,00 €
P.S.E. 2 : nacelle	Montant HT : .....8 500,00 €
P.S.E. 6 : formation des personnels	Montant HT : .....1 300,00 €
	Total : .....103 551,00 €
Lot 17 - Fondations spéciales :	
⇒ FRANKI FONDATION (CHAPONOST - 69630)	Montant HT : .....62 500,00 €

Trois lots n'ont pas été attribués :

- Faute de réponse pour les lots N° 7 - Métallerie et N° 11 - Revêtements de sols carrelages-revêtements muraux, il est nécessaire de lancer de nouvelles consultations.
- S'agissant du lot 15 - Tribune Télescopique : des négociations sont actuellement en cours.

L'ensemble des marchés des lots 1 à 17\* s'élève à un montant total de 1 605 471,09 € HT.

Le rapporteur remercie les membres du Comité technique et du Comité de pilotage pour leur travail « énorme » de préparation.

M. le Maire ajoute que les demandes de subventions inscrites dans le plan de financement (Etat : 100 000 € - Région Auvergne Rhône alpes : 125 00 € - Conseil Départemental de la Drôme : 200 000 €), approuvé par délibération en juillet 2018, ont toutes été accordées. Les travaux démarreront au début du mois de juillet 2019.

\* Le Lot 1 - Désamiantage a été attribué par délibération, prise à l'unanimité le 10 avril dernier, à l'entreprise Désamiantage France Démolition (GEMENOS - 13420), pour un montant de 44 500,00 € HT).

### Unanimité

## 3 – CONSTRUCTION DE LA MAISON DES HUILES ET OLIVES DE FRANCE : APPROBATION DES MARCHES DE TRAVAUX

### Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GREGOIRE

Il s'agit de marchés de travaux en vue de la « construction de la Maison des Huiles et Olives de France ».

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 27 mai 2019, a émis un avis favorable à l'unanimité pour retenir les entreprises suivantes :

Lot 1 - Gros Œuvre :

⇒ SAS RODARI Charles et Fils (NYONS - 26110)

Montant HT : .....374 851,55 €

Lot 2 - Etanchéité :

⇒ SAPEC ENTREPRISE NOUVELLE (VALENCE - 26904)

Montant HT : .....38 000,00 €

Lot 3 - Menuiseries Extérieures :

⇒ SAS Pascal Stores Fermetures/Alu Vaison (VAISON LA ROMAINE - 84110)

Variante sur brise soleil orientable : Montant HT : .....65 308,00 €

P.S.E. : Sas intérieur : Montant HT : .....10 375,00 €

Total : .....75 683,00 €

Lot 4 – Serrurerie :

⇒ Métallerie Ferronnerie des Baronniees (BUI LES BARONNIES - 26170)

Montant HT : .....28 995,00 €



Lot 5 - Menuiseries Intérieures bois :

⇒ SARL SAME (NYONS - 26110)

Montant HT : .....	30 328,00 €
P.S.E. : Mobilier d'accueil : Montant HT : .....	14 550,00 €
Total : .....	44 878,00 €

Lot 6 – Cloison plafond peinture :

⇒ SAS DUFOUR (NYONS - 26110)

Montant HT : .....79 035, 29 €

Lot 7 – Revêtement sols :

⇒ SAS RESSEGAIRE CARRELAGE (AUBRES - 26110)

Montant HT : .....58 934,50 €

Lot 8 - Façades :

⇒ SARL MONTELIMAR FACADES (MALATAVERNE - 26780)

Montant HT : .....80 999,07 €

Lot 9 – VRD – Espaces verts :

⇒ BRUN TP (SAHUNE - 26510)

Montant HT : .....51 674,00 €

Lot 10 - Ascenseur :

⇒ ACAF GAP (GAP - 05000)

Montant HT : .....20 685,00 €

Lot 11 – Plomb sanitaire CVC :

⇒ LARGIER TECHNOLOGIE (VALS LES BAINS - 07600)

Variantes : Montant HT : .....169 400,00 €

Lot 12 - Electricité :

⇒ BRES SA ELECTRICITE (VENASQUE - 84210)

Montant HT : .....	83 000,00 €
P.S.E. : Lustre salle d'exposition : Montant HT : .....	2 900,00 €
Total : .....	85 900,00 €

L'ensemble des marchés des lots 1 à 12 s'élève à un montant total de 1 109 035,41 € HT (l'estimation du coût des travaux au stade PRO/DCE était de 1 135 109,00 € HT).

Le rapporteur remercie les membres du Comité technique et du Comité de pilotage, et surtout le Président de l'AFIDOL ainsi que son secrétariat qui ont beaucoup travaillé sur ce dossier.

Comme prévu, la déconstruction du bâtiment sera achevée au début du mois de juillet. Le démarrage des travaux est prévu pour mi-juillet.

Les subventions inscrites dans le plan de financement, approuvé par délibération en avril 2018, ont été confirmées en partie (Région Auvergne Rhône Alpes : 100 000 € - Conseil Départemental de la Drôme : 200 000 €). Les autres demandes sont en attente d'approbation (Etat : 155 000 € - Contrat ruralité : 100 000 €).

**Unanimité**

M. le Maire remercie M. GREGOIRE, M. TEULADE et Mme FERT-CHARMOY, M. GOUDARD, DGS et les services communaux, ainsi que l'ensemble des conseillers municipaux qui ont participé aux Comités techniques et aux Comités de pilotage de ces deux gros chantiers.

#### **4 – ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE ASPIRATRICE DE VOIRIE : APPROBATION DU MARCHE DE FOURNITURE**

**Rapporteur : M. Thierry DAYRE**

La municipalité envisage l'acquisition d'une nouvelle balayeuse aspiratrice de voirie à moteur thermique (la fiabilité des modèles électriques n'étant pas probante pour ce type de véhicule), en vue du remplacement de l'ancienne.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 27 mai 2019, a émis un avis favorable, à l'unanimité, pour retenir l'entreprise EUROVOIRIE, (Nîmes – 30000) qui fournira à la municipalité une balayeuse aspiratrice de voirie au prix de 138 500 € HT et reprendra l'ancienne balayeuse pour un montant de 10 000 € TTC.

**Unanimité**

#### **5 – PROGRAMME DE VOIRIE 2019 : APPROBATION DU MARCHE DE TRAVAUX**

**Rapporteur : M. Jean-Luc GREGOIRE**

M. GREGOIRE détaille le Programme Voirie 2019 qui a fait l'objet d'une consultation en procédure adaptée :

- Aménagement du parking de Chantemerle
- Reprofilage du chemin des Clots
- Réfection d'une place dans le lotissement de la Pastourelle
- Réfection d'un réseau d'assainissement promenade des Anglais
- Réfection d'une grille pour l'eau pluviale sur le réseau unitaire de la rue Pierre Toesca

Les travaux comprennent un lot (tranche ferme). La Commission d'Appel d'Offres du 27 mai 2019 a retenu à l'unanimité : l'entreprise : BRUN TP (SAHUNE – 26510), pour un montant de : 257 618,80 € HT (offre de base : 215 878,80 € HT + tranche optionnelle n° 2 : 41 740,00 € HT).

M. COUPON demande pourquoi la réalisation d'un « mini » carrefour giratoire au croisement de la rue Chantemerle et de la route de Montélimar, comme celui de l'entrée de Nyons par le pont de l'Europe, n'est pas prévu afin de fluidifier la circulation.

En réponse M. le Maire indique que la quasi-totalité des rues de la ville ont été rénovées. Ce secteur est un point important de desserte emprunté par des poids-lourds, avec une circulation dense, ce qui nécessite la conduite d'une réflexion plus globale. Cette voie étant départementale, une collaboration avec le Département de la Drôme doit également être envisagée avant de prendre toute décision d'aménagement.

**Unanimité**

## **6 – MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DES RUES DU DOCTEUR ROUX, EDGAR DE VERNEJOU, THEODORE DUMONT ET PASTEUR : APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 - LOT N° 2 – RESEAUX HYDRAULIQUES**

**Rapporteur : M. Jean-Luc GREGOIRE**

Dans le cadre des travaux pour l'Aménagement rues du Docteur Roux, Edgar de Vernejoul, Théodore Dumont et Pasteur, il est proposé un avenant N° 1 au marché passé avec le GIE Drôme Provençale, entreprise FERRAND TP mandataire, et approuvé par délibération du 23 avril 2018, pour le lot N° 2 - Réseaux Hydrauliques.

Cet avenant porte sur la création de prix nouveaux sans augmentation de la masse des travaux, ni d'augmentation du délai d'exécution pour :

- Blindage et surprofondeur de tranchée : 20 € / ml
- Surprofondeur de Regard : 30 € / dm
- Gravier de carrière pour tranchée supérieure à 1,30 m : 35 € / m3
- Gravier stock pour tranchée supérieure à 1,30 : 15 € / m3
- Démolition de canal en béton : 380 € / ml
- Canalisation Pehd diamètre 1000 : 250 € / ml
- Caniveau grille en fonte de 0,25 large : 160 € / ml
- Clapet diamètre 125 : 80 € / u
- Canalisation fonte diamètre 200 : 100 € / ml

**Unanimité**

## **7 – PLAN LOCAL D'URBANISME : O.A.P. DE SALERAND : APPROBATION DU PROJET DE CREATION D'UNE Z.A.D.**

**Rapporteur : M. Jean-Luc GREGOIRE**

Dans le cadre du projet de PLU, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de création d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) située quartier Salérand, en vue de la construction de 250 logements sur 9 hectares, et d'autoriser M. le Maire à en faire la demande auprès du Préfet de la Drôme.

Monsieur Jean-Jacques AYMARD sort de la salle à 19 h 15.

M. GREGOIRE indique que l'enquête publique a débuté le 3 juin pour se terminer le 4 juillet.

**Unanimité**

## **8 – EAU ET ASSAINISSEMENT : OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPETENCES**

**Rapporteurs : R. VIARSAC / M. le Maire**

La loi n° 2018-702 du 3 août 2018 permet un report du transfert de la compétence Eau et/ou Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2026 aux communautés de communes, à la condition que les communes qui s'y opposent délibèrent au plus tard le 30 juin 2019.

L'opposition est temporaire et cessera de fait au 1<sup>er</sup> janvier 2026, les compétences Eau et Assainissement devenant obligatoires pour les communautés de communes.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition d'opposition au transfert de la compétence Eau et Assainissement collectif à la CCBDP.

M. COUPON demande quelle était la position initiale de la commune sur ce sujet. M. le Maire indique que cette décision fait suite à une opposition majoritaire au sein du Conseil Communautaire au transfert des compétences Eau et Assainissement. Toutefois, il semble incontournable que la gestion de l'eau devra se faire dans les prochaines années à un niveau pluri-communal, du fait des enjeux et du montant des investissements à engager.

**Deux abstentions : Mme Véronique MONGE par procuration –  
M. Maxime COUPON**

**Unanimité**

## **9 – AFFAIRES SCOLAIRES – Subvention Ecole élémentaire de Meyne pour le projet « Art et lumière »**

**Rapporteur : Madame Colette BRUN-CASTELLY**

Il est proposé une subvention de 1 300 Euros pour la mise en œuvre d'une exposition préparée par les enseignants et les élèves de la classe de CM1 et de CM 2 de l'école élémentaire de Meyne en collaboration avec le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales.

**Unanimité**

## **10 – AFFAIRES DU PERSONNEL**

**Rapporteur : Monsieur Thierry DAYRE**

### **10.1 - Attribution de manière rétroactive de la Nouvelle Bonification Indiciaire (N.B.I.)**

Il est indiqué que certains agents de la commune de Nyons remplissaient les conditions requises d'attribution de la N.B.I. (Nouvelle Bonification Indiciaire), conformément au décret n° 2006-779 du 3 juillet 2006, sans la percevoir.

Il est proposé de régulariser la situation de chaque agent concerné, avec une rétroactivité de 4 ans pour un coût estimé à 35 000 €/40 000 €.

**Unanimité**

### **10.2 - Mise en concurrence par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour le contrat groupe risque prévoyance et/ou santé**

Le décret n° 2011-1474 du 10 novembre 2011, permet aux Municipalités de participer financièrement aux contrats d'assurances « Santé et/ou Prévoyance » des employés communaux qui le souhaitent.

Le Centre de Gestion de la Drôme, conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984, se propose de lancer un appel d'offres pour le compte de toutes les communes du département intéressées.

**Unanimité**

### 10.3 - Avenants à la Convention de partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Il est proposé de renouveler la convention de partenariat établie entre le Centre de Gestion de la Drôme et la Mairie pour le contrôle des actes transmis à la Caisse des Dépôts et Consignations (Branche CNRACL), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 de manière rétroactive et la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019.

**Unanimité**

### 10.4 - Modification du tableau du personnel

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification du tableau du personnel comme suit :

<u>CREATION</u>	<u>SUPPRESSION</u>
<b>Au 1<sup>er</sup> juin 2019</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Services Techniques</b></li> <li>⇒ Trois postes d'Agent de Maîtrise</li> <li>⇒ Deux postes d'Agent de Maîtrise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Trois postes d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe</li> <li>⇒ Deux postes d'Adjoint Technique Principal 2<sup>e</sup> classe</li> </ul>
<b>Au 1<sup>er</sup> juillet 2019</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Un poste de Technicien Territorial</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Un poste de Technicien Territorial Principal 1<sup>ère</sup> classe</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ecole</b></li> <li>⇒ Un poste d'ATSEM Principal 2<sup>e</sup> classe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Un poste d'ATSEM Principal 1<sup>ère</sup> classe</li> </ul>
<b>CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS POUR L'ANNEE 2019</b>	
<b>Au 1<sup>er</sup> mai 2019</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Espaces verts</b></li> <li>⇒ Un poste d'Adjoint Technique à temps complet - durée : deux mois</li> </ul>	
<b>Au 14 mai 2019</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Parc Aquatique</b></li> <li>⇒ Un poste d'Adjoint Technique</li> </ul>	
<b>Au 20 mai 2019</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Parc Aquatique</b></li> <li>⇒ Sept postes d'Éducateur APS à temps complet</li> <li>⇒ Trois postes d'Adjoint Administratif</li> <li>⇒ Cinq postes d'Adjoint Technique</li> </ul>	
<b>Au 6 juin 2019</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Musée</b></li> <li>⇒ Un poste d'Adjoint Administratif à temps incomplet 15/35 °</li> </ul>	
<b>Au 1<sup>er</sup> juillet 2019</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Services Techniques</b></li> </ul>	.../...

.../...

- ⇒ **Propreté urbaine**
- ⇒ Un poste d'Adjoint Technique à temps complet
- ⇒ **Voirie**
- ⇒ Un poste d'Adjoint Technique à temps complet
- ⇒ **Bâtiments**
- ⇒ Un poste d'Adjoint Technique à temps complet
- **Service Espace Jeunesse**
- ⇒ Vacation "Bivouac en Ardèche" du 11 au 12 juillet 2019 (455 euros brut)
- ⇒ Vacation " Bivouac à la mer" du 25 au 27 juillet 2019 (770 euros brut)
- ⇒ Vacation "Bivouac Nord Ardèche" (731 euros brut)

## **Unanimité**

La séance est levée à 19 h 30  
Le Maire de NYONS,  
Pierre COMBES